

Compte-rendu du Conseil de l'UFR

Des Sciences de Santé

Lundi 12 Février 2024

Présents : Marc MAYNADIÉ, Victorin AHOSSI, Florence BOUYER, Christine BOCCANFUSO, Amandine CHIRADE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Agnès JACQUIN, Eric LESNIEWSKA, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Maxime SAMSON, Caroline HOUTMANN, Hassan EL KHSSIME, Vanessa COTTET, Alexia ROULAND, Lucie PORTERET, Didier HONNART, Philippe GUERIT,

Via teams : Géraud DUCOIN, Maeva WENDREMAIRE, Katia MAZALOVIC, Guillaume BELTRAMO, Héroïse HEULIN, Céline LAURENT, Anaïs CARNET,

Excusés : Catherine VERGELY-VANDRIESSE, Marjolaine GEORGES, Cyprien GUILLOT,

Absents : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Dimitri CHESNEAU, Valentin DERANGERE, Anaïs GOUTERON, David GUILLER, Jean-Marie HEYDEL, Thomas MOUILLOT, Claire TINEL, Christine TOURNAY, Narcisse ZWETYENGA, Angela STRATAN, Pablo ORTEGA DEBALLON, Maxence ROUILLAT, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Hervé DEVILLIERS, Marie-Catherine MORGANT, Marie-Pierre GUENFOUDI, Yamina KROUK, Romane PHILIPPOT, Gautier HUREAU, Anais LOUISET, Romaine LARIVE, Mathis FOURCHE, Thierry MOULIN, Anne-Lucie BOULANGER,

Procurations : L. DUVILLARD à M. MAYNADIÉ, P. FAGNONI à M. WENDEMAIRE, D. ERIMUND à A. CHIRADE, M. GEORGES à G.BELTRAMO.

Rappel de l'Ordre du jour

- I- **Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 17/01/2024**
- II- **Informations générales/Textes**
- III- **Finances**
- IV- **Scolarité :**
 - Médecine** : Compte-rendu du comité pédagogique du 07 Février 2024
 - Odontologie** : Compte-rendu du comité pédagogique du 25 Janvier 2024
 - Avenant à la convention avec le CHU
- V- **Questions des étudiants**
- VI- **Questions diverses**

La séance, en présentiel en salle R01 et en visioconférence par Teams, est ouverte à 17h00 par le Pr. MAYNADIÉ Doyen de l'UFR Santé.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 17/01/2024

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (*cf annexes*)

II. Informations générales / textes officiels

Informations générales :

Le Doyen félicite les différents membres de l'UFR qui ont été élus lors des élections pour le renouvellement des conseils centraux des 30 et 31 janvier 2024.

Afin d'établir des liens étroits avec les instances dirigeantes de l'université et afin d'aller tous dans le même sens, la mise en place d'une réunion trimestrielle d'une heure environ avec tous les élus et les doyens de l'Ub a été effectuée.

Décrets, arrêtés, circulaires :

Arrêté du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche NOR : ESRB2401433A

Art. 1er. – Sont nommés au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 11 janvier 2024 :

Mme Eva BOLAND, cheffe adjointe de cabinet ; M. Eddy EON, conseiller communication ; Mme Louise THOMAS-VAILLANT, conseillère parlementaire et discours ; M. Etienne GAYAT, conseiller spécial santé ; Mme Isabelle PRAT, conseillère sciences et société, sciences humaines et sociales ; M. Cyril MOULIN, conseiller recherche ; M. Emmanuel ROUX, conseiller affaires territoriales et institutionnelles ; M. Tarek MAHRAOUI, conseiller vie étudiante et engagements ; Mme Andréane BOURGES, conseillère innovation, numérique et entreprises ; M. Baptiste BOURBOULON, conseiller budgétaire et immobilier.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au JORF.

Arrêté du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités NOR : TSSC2401225A

Art. 1er. – Sont nommés au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités :

M. Yann BUBIEN, directeur adjoint du cabinet, à compter du 12 janvier 2024 ; Mme Sophie BARON, directrice adjointe du cabinet, à compter du 15 janvier 2024 ; Mme Charlotte CATEL, cheffe de cabinet, à compter du 12 janvier 2024 ; M. Martin BONNE, conseiller spécial, à compter du 15 janvier 2024 ; M. François MENGIN LECREULX, conseiller chargé de la solidarité, à compter du 15 janvier 2024.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au JORF.

Le Doyen informe le conseil de la parution de textes importants cette semaine concernant l'ouverture des postes HU. Le délai de candidature est de 8 Jours à compter de la publication de l'arrêté pour déposer le dossier :

- 3 postes PUPH : Génétique, Hémato, Ophtalmo
- 4 Postes MCUPH : Néphrologie, Endocrinologie, Médecine Physique et Réadaptation, Médecine Vasculaire
- 1 Poste MCF : Sciences Magnétiques
- 1 Poste de Professeur associé en chirurgie infantile

III. FINANCES

Le Doyen donne la parole à Mr Hassan EL KHSSIME Responsable de l'Antenne Financière afin de présenter les 5 points inscrits à l'ordre du jour pour le vote du Conseil :

1. Convention de formation et de reversement entre l'association « Solidarité Femmes 21 » et de département Maïeutique :

Dans le cadre de la formation sage-femme, deux intervenantes de l'association interviendront dans le cadre du dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes.

Soit un total de 9h équivalent TD (9x42,86€) + charges + éventuels frais.

2. Avenant à la convention FIR 202302164 ARS/uB relative à la mise en place des stages des externes en Bourgogne :

Prolongation de la convention initiale 31/12/2024.

Cette convention d'origine prévoyait une subvention maximale de 44 000€.

3. Convention de reversement CHU/uB relative à la formation des personnels de Maïeutique :

L'UFR de Santé prend en charge les frais de formation concernant la prestation « réanimation du nouveau-né en salle de naissance » à destination des MA5 du département de maïeutique.

La dépense correspond à la prise en charge des coûts directs du personnel pour 3 sessions, soit 3x626,28€= 1 878,84€.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité et validé par le conseil (*cf annexe*).

IV. SCOLARITÉS

- **Médecine** : Compte-rendu du comité pédagogique du 07 Février 2024 (*cf annexe*)

Le Doyen reprend les points évoqués lors du comité pédagogique de médecine du 07.02.2024 et explique que A. COCHET Responsable de la PC2 a souhaité faire des modifications sur la fiche Filière PC2 qui s'appliqueront également sur la fiche filière PC3.

Il s'agit de préciser quelles sont les UE qu'il faut repasser ou non selon la note attribuée. Le texte a été réécrit afin d'éviter toute mauvaise interprétation :

Les UE dont les notes sont < 09/20 quand la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20, ne sont pas à repasser.

Des précisions sur les conditions de redoublements ont été apportées également, il y a 28 redoublants dont 6 triplants et parmi les triplants, 2 sont en échec total (absences, etc...).

Également, un étudiant s'est inscrit depuis la 16^{ème} année consécutive en 1^{er} cycle, il continue de payer ses cotisations mais ne participe pas aux cours. Quel intérêt pour cet étudiant ? (Réductions, carte étudiante, ...)

Après renseignements auprès du service juridique : pas de possibilité de l'exclure et aucune règle ne peut l'empêcher de se réinscrire.

Mme Anais CARNET a demandé des précisions sur la certification en langues suite à la réforme R2C, et après discussion avec le Pr. M. SAMSON il est précisé qu'il ne s'agit que des outils de type universitaire qui se nomment : CLES, TOEIC, TOEFL et qu'il faut avoir validé les certifications avec les niveaux B2, C1 et C2 pendant les études médicales mais peu importe la durée de validité ce qui est acquis reste acquis, cela donne des points de parcours.

Changement du coordinateur du DES : le remplacement du Pr Jean-Michel REBIBOU à la coordination locale du DES Néphrologie a été confiée à Mme Claire TINEL.

Différentes questions ont été abordées notamment sur les stages de 2^{ème} cycle en rappelant que les stages des 6^{ème} année MM3 avaient été confiés aux élus étudiants et que la règle était que l'affectation des stages hors CHU ne se fait que sur des stages disponibles après le choix des MM2 et MM1. Il faut bien entendu qu'il y ait l'agrément, un poste disponible et que dans certaines régions le logement soit fourni (sauf exception si l'élève a un logement personnel sur place).

La question de la prise de poste en tant que FFI et notamment de la rémunération en tant qu'externe a été évoquée. Rappel de la règle : les étudiants hospitaliers sont à mi-temps et le CHU, pour des raisons pratiques, les paie sur une année complète à mi-temps donc pas de question particulière à se poser.

Présentation des diapositives sur la réforme du 2^{ème} cycle et la mise en place des ECOS ainsi que la CNOD.

Le Doyen informe le conseil des nouveaux référents TCS :

Mme STRATAN sur le plan administratif et le Pr SIMON sur le plan pédagogique ont accepté d'être correspondants universitaires.

Autre point abordé également sur la Journée Portes Ouvertes, qui s'est très bien passée, bilan positif avec beaucoup de monde et d'échanges.

Nous avons fait passer l'examen oral validant les 60 ECTS de la 1^{ère} année des étudiants de la filière kiné de Nevers.

- **Odontologie** : Compte-rendu du comité pédagogique du 25 Janvier 2024 (cf annexe)

Le Doyen donne la parole au Pr. Ahoissi qui explique que dans le cadre de la mise en place du stage clinique de la 4^{ème} année, une délégation du CHU s'est déplacée à Nice tenue par le Pr Ahoissi. Voyage compliqué, retard dû aux manifestations des agriculteurs, arrivée à 21h sur place et n'a pu malheureusement assister au comité.

Le Pr Ahoissi laisse la parole au Dr C. Houtmann afin de présenter les points évoqués lors du conseil pédagogique d'odontologie :

Présentation du dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle dont principalement les attendus des étudiants en clinique, présentation des objectifs et les compétences qui vont avoir à acquérir.

Le Dr C Houtmann explique qu'un groupe de travail a été mis en place à ce sujet ainsi que sur la rédaction d'un livret clinique.

La reprise du calendrier annuel avec proposition d'étalement des semestres sur 5 mois (même si la clinique à lieu pendant toute l'année) afin de limiter les absences en clinique après la validation du semestre.

Le Stage clinique dure sur les deux années du cycle et validé définitivement qu'à la fin du 2^{ème} cycle.

Question du Doyen : est-ce qu'il y a des points de contrôle pour suivre la progression de mise en place ? Réponse positive faite par Mme Houtmann, il sera semestriel avec un livret de clinique. Il est précisé que le stage fait partie de la validation (notes par semestre) et son objectif principal est de bien évaluer des compétences

Création d'une commission de pré-délibération hospitalière qui donnera son avis au jury pour préciser et indiquer les éventuellement les points de difficultés de certains étudiants.

Dossier d'accréditation : le livret n'a pas été détaillé car la Dead line était courte, il sera à repréciser dans le dossier navette qui doit revenir fin février début mars. La date de passage CNESER envisagée par le ministère : mi-avril. L'objectif étant que tous les dossiers passent en même temps.

Approche par compétence : La critique pourrait être faite au dossier est l'absence d'une maquette pédagogique par compétence. La fac de Nancy a renvoyé les maquettes et tableaux de compétences qui vont vraiment aider. Le Doyen informe le conseil de la visite du doyen de la fac de Nancy ainsi que deux assesseures qui a eu lieu au sein de l'UFR, une collaboration très constructive.

Le travail de modification de la maquette de l'approche par compétences est en cours.

Autre critique potentielle du dossier : le stage hors odontologie

Une discussion s'engage entre le Pr M. Maynadié, le Dr C. Houtmann, le Pr K Mazalovic au sujet des services visés ainsi que de la durée nécessaire au stage (mi-temps, pleins temps...). Proposition du Doyen sur les stages possibles à voir dans les domaines de la nutrition, MDR pathologie articulaire, cardiaque, pontage, ...

Un Point a été fait également sur les encadrements TP fin 2023/2024 et rentrée 2024/2025.

Le planning a été modifié avec des variations possibles mais peu de marge.

Autre point également qui a été abordé : l'encadrement clinique.

Présentation du tableau de répartition en l'état, beaucoup de plages horaires à couvrir soit 9/20.

Praticien libéraux volontaires pour remplir ces plages mais pour le moment un peu freiné par le statut de praticien contractuel obligatoire.

Discussion sur le sujet du statut des praticiens libéraux au CHU.

Le doyen demande si d'autres sites rencontrent le même problème, en réponse : un échange en visioconférence entre les nouveaux sites est prévu le 13 pour aborder le sujet avec le ministère

Autre blocage potentiel est la limitation à deux activités maximums à l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Bilan examens 1er semestre :

Le Pr AHOSSI reprends la parole et explique que des entretiens personnalisés ont eu lieu avec les étudiants 2ème années soit 36 étudiants, qui se sont très bien passé.

Toutefois un étudiant parmi eux n'arrive pas à travailler correctement ce qui a conduit à la mise en place de travaux pratiques personnalisés ainsi que des conseils pour travailler à la maison. Impression de déconnexion de cet élève qui n'arrive pas à exécuter manuellement ce qui lui ai demandé.

Le Doyen demande à ce qu'il consulte soit la médecine du travail pour faire un diagnostic à son aptitude à la spécialité odontologie, soit voir la médecine universitaire, Anais GOUTRON ou Nawale ADOUHERI.

Mr AHOSSI est globalement très satisfait de leurs deuxièmes années. Ainsi que des passerelles qui sont de véritable de moteurs dont 3 passerelles (1 infirmier et 2 kinés) qui motive les étudiants à plus de travail et de cohésion.

Les JPO se sont très bien passées, beaucoup de personnes se sont renseignées auprès du stand.

Remerciement pour la mise en place des barrières du parking.

Présentation par le Doyen de l'avenant à la convention entre le CHU Dijon Bourgogne et l'Université de Bourgogne qui est validé par le conseil à l'unanimité (*cf annexe*).

V. Questions des étudiants :

Pas de questions

VI. Questions et points diverses :

- Le Doyen demande au Pr K Mazalovic un point sur les Maitres de Conférence Associés.

Le Pr K Mazalovic explique que sur 2024 est annoncé un total de 4 départs de prévues dont 3 à la retraite :

- François Morlon au 31/08/2024
- Anne Wagner au 31/08/2024
- Remi Durand au 31/12/2024

Et une démission d'Alexandre Delvaux au 31/08/24 soit une perte de 4 personnes sur un effectif de 12. Toutefois le Pr K. MAZOLAVIC a travaillé sur 7 dossiers de candidatures qui sont en cours dont

3 qui lui paraissent très bien. Difficultés rencontrées : classement par contingent national et pas par facultés donc pas certains que les 4 personnels soient bien remplacés.

- Le Doyen souhaite évoquer un point particulier concernant l'existence d'une association des étudiants musulmans qui se nomme OMAS « Organisation Musulmane des Acteurs de Santé », qui a un but très louable pour aider les étudiants à s'intégrer (connaître la fac, les structures etc...)

Il s'avère que cette association a été mise en cause dans une affaire à Nancy et qu'elle serait financée en sous-main par « Les Frères Musulmans ». L'OMAS a une antenne à DIJON.

Pas de soucis connus à ce jour mais attention à l'existence de cette association, qu'elle n'exerce pas de pression à une radicalisation qui ne serait pas la bienvenue.

Le Doyen demande la vigilance aux représentants des étudiants pour détecter des signes extérieurs de radicalisation sur certains étudiants afin d'arriver à les accompagner pour qu'ils ne tombent pas dans celle-ci.

- Le Dr Didier HONNART, président du Conseil Régionale de l'Ordre des Médecins, demande au Doyen de pouvoir intervenir :

Les Médecins sont mis en cause pour ne pas signaler les violences faites aux femmes ou familial car il y a moins de 5% de dénonciations seulement faites par les médecins, ayant peur de se retrouver devant le conseil départemental avec une plainte pour violation du secret médical.

Le Code de déontologie médicale de l'ordre des médecins va être modifié très bientôt afin que le médecin ne soit plus attaqué.

Il est demandé à ce que les étudiants soient informés très largement et de faire circuler l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h35.